

**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 7 AVRIL 2014**

Présents : Mesdames BARBIER Marie-Claire, CHARVIER Angélique, DUCRUET Antoinette, GONNET Sylviane, MAZIN Catherine, MICHAUD Monique, RIVET Monique, VANWILDEMEERSCH Corinne, Messieurs CAPRIOLI Antoine, COLLET Patrick, RICHARD Michel, RIPOLL Robert, ROSSET Gaël, THONET Jean-Michel

Monsieur COUTABLE Fabien donne pouvoir à Monsieur THONET Jean-Michel.
Madame MAZIN est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé.

A. Affaires générales / Fonctionnement du Conseil

1 - Fixation du nombre de commissions

2 – Désignation des membres des commissions

Ces deux points à l'ordre du jour seront traités conjointement.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que le début de mandat est l'occasion de fixer le nombre de commissions thématiques qui permettront d'animer et de piloter la vie municipale au cours du mandat et d'en fixer les membres.

Madame le Maire rappelle qu'elle a adressé une proposition aux membres du conseil pour créer cinq commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de créer les cinq commissions suivantes :

1. COMMISSION COMMUNICATION

élaboration et vérification des articles pour bulletins et chindrol infos,
alimentation de la page Facebook, et du site Internet de la commune

Membres :

- Gaël ROSSET
- Monique MICHAUD
- Angélique CHARVIER
- Antoinette DUCRUET

2. COMMISSION SOCIALE

suivi général de la situation sociale des habitants, relations avec le CIAS, les associations caritatives, l'Entraide (portage de repas)

Membres :

- Monique MICHAUD
- Robert RIPOLL
- Antoine CAPRIOLI
- Sylviane GONNET
- Catherine MAZIN

3. COMMISSION URBANISME

avis sur les demandes d'autorisation d'urbanisme, les projets...

Membres :

- Jean-Michel THONET
- Patrick COLLET

- Fabien COUTABLE
- Michel RICHARD
- Monique RIVET

4. COMMISSION GENERALE

commission à laquelle l'ensemble des membres du conseil seront invités à participer régulièrement entre chaque conseil municipal.

Membres :

- Ensemble des membres du Conseil

5. COMMISSION PATRIMOINE / FLEURISSEMENT

préparation et mise en œuvre des opérations de fleurissement, organisation des journées du patrimoine, du concert de printemps.

Membres :

- Monique MICHAUD
- Michel RICHARD
- Patrick COLLET
- Corinne VANWILDEMEERSCH
- Antoinette DUCRUET
- Gaël ROSSET

Certaines commissions pourront être ponctuellement créées sur un thème précis au cours du mandat. Il est en outre rappelé que l'organisation du nettoyage de printemps, pilotée par le conseiller en charge du fleurissement, sera l'occasion de faire appel au plus grand nombre.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'approuver la composition des commissions ci-dessus.

Par ailleurs, il convient de désigner par un vote formel la commission d'appel d'offres, jury de concours et délégation de service public. Cette commission sera présidée par Madame le Maire, et il est proposé de désigner comme titulaires les trois adjoints au maire. Il convient de désigner également trois membres suppléants.

Election des membres de la Commission Appel d'Offres – Jury de Concours et désignation des services publics

Membres titulaires :

- ☐ Marie-Claire BARBIER (Présidente de la Commission)
- ☐ Jean-Michel THONET
- ☐ Monique MICHAUD
- ☐ Patrick COLLET

Jean-Michel THONET, Monique MICHAUD et Patrick COLLET sont proclamés membres titulaires.

Membres suppléants :

- ☐ Robert RIPOLL
- ☐ Gaël ROSSET
- ☐ Antoine CAPRIOLI
- ☐ Michel RICHARD

Robert RIPOLL, Gaël ROSSET, Antoine CAPRIOLI et Michel RICHARD sont proclamés membres suppléants.

3 - Désignation des représentants de la commune dans des organismes extérieurs

Madame le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire de désigner un certain nombre de représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs :

- ▣ Syndicat mixte du Rigolet (2 titulaires, 1 suppléant).

Après en avoir délibéré, le conseil décide de désigner les conseillers suivants :

* Membres titulaires : Jean-Michel THONET et Robert RIPOLL

* Membre suppléante : Marie-Claire BARBIER

- ▣ Mission locale Jeunes

* Membre titulaire : Monique MICHAUD

* Membre suppléante : Catherine MAZIN

- ▣ ALCC

* Membre titulaire : Marie-Claire BARBIER

* Membre suppléante : Sylviane GONNET

- ▣ CNAS (Comité National d'Action sociale) : 1 membre élu à désigner :

* Membre élue désignée : Antoinette DUCRUET

- ▣ Fédération Nationale des Communes Forestières (1 titulaire, 1 suppléant) :

* Membre titulaire : Marie-Claire BARBIER

* Membre suppléant : Jean-Michel THONET

- ▣ CISALB : Comité intersyndical pour l'assainissement du Lac du Bourget :
Madame le Maire rappelle les fonction de ce syndicat mixte qui regroupe Chambéry Métropole et la CALB. Il est rappelé que la commune n'en est pas membre mais le Maire est régulièrement invité aux réunions et des actions sont proposées par cette structure sur le territoire de Chautagne.

- ▣ SDES : Syndicat départemental d'Energie de la Savoie - L'assemblée délibérante du SDES (40 membres titulaires) est composée de membres représentant les différents secteurs du département : l'arrondissement de Chambéry compte 20 représentants, dont la désignation aura lieu ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil décidé d'approuver les désignations ci-dessus.

4 – Désignation de Conseillers délégués et Indemnités de fonction des conseillers délégués.

Il est proposé de créer deux postes de conseillers délégués :

- conseiller délégué à la communication et au numérique : M. Gaël ROSSET

- conseiller délégué au tourisme et à l'économie : M. Fabien COUTABLE

Madame le Maire rappelle que, si elle a souhaité évoquer cette question en conseil, la désignation des conseillers délégués interviendra par arrêté du Maire.

Madame le Maire explique par ailleurs au Conseil qu'il convient de désigner des conseillers municipaux chargés de missions spécifiques et plus ponctuelles :

- ▣ Conseiller Sécurité / Défense : M. Michel RICHARD.

- ▣ Conseillers chargés de l'élaboration du plan communal de sauvegarde : M. Michel RICHARD / Madame Monique RIVET / Monsieur Antoine CAPRIOLI

- ▣ Conseiller en charge du fleurissement (accompagnement de la commission fleurissement, composée de bénévoles): M. Michel RICHARD
- ▣ Conseillers en charge des associations et des salles communales, en soutien à l'adjoint aux affaires sociales (état des lieux, surveillance générale, remise des clés, principalement de la salle polyvalente) : Madame Monique MICHAUD, Madame Sylviane GONNET, Monsieur Robert RIPOLL
- ▣ Conseillère en charge des affaires scolaires : Madame Sylviane GONNET

Certains conseillers seront amenés à participer aux commissions mises en place au sein de la Communauté de Communes de Chautagne, qui seront mises en place au cours du mois :

- Commission économie / tourisme
- Commission environnement
- Commission scolaire
- Comité de pilotage : politique jeunesse
- Comité de pilotage culture

Certains conseillers font part de leur intérêt particulier pour certaines thématiques, il conviendra de préciser les volontés de chacun à la mise en place de ces commissions.

B. Finances communales / Tarifs des services publics

1 – Budget communal : Vote des taux d'imposition 2014

Madame le Maire explique au Conseil que le précédent conseil a adopté le budget primitif 2014. Cette démarche visait à permettre le bon fonctionnement de la commune en attendant l'élection d'un nouveau conseil.

Le nouveau conseil pourra, le cas échéant, adopter des décisions budgétaires modificatives en cours d'année en fonction des projets mis en place ou pour adapter le document initial.

Madame le Maire rappelle les principaux éléments du budget primitif 2014 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

011 (Charges à caractère général)	237140	013 (Atténuations de charges)	10000
012 (Charges de personnel)	260000,44	70 (Produits des services, domaine et ventes diverses)	78500
014 (Atténuation de produits)	34000	73 (Impôts et taxes)	412000
65 (Autres charges de gestion courante)	52000	74 (Dotations, subventions et participations)	200600
66 (Charges financières)	57500	75 (Autres produits de gestion courante)	140000
67 (Charges exceptionnelles)	4000	77 (Produits exceptionnels)	500
042 (Opérations d'ordre de transfert entre sections)	22900	002 (Excédent de fonctionnement reporté)	134847,24
023 (Virement à la section d'investissement)	308906,8		
	976447,24		976447,24

SECTION D'INVESTISSEMENT

16 (Emprunts et dettes assimilées)	110000	10 (Dotations, fonds divers et réserves)	648477,75
20 (Immobilisations incorporelles)	40000	13 (Subventions d'investissement reçues)	183162,2
21 (Immobilisations corporelles)	564000	16 (Emprunts et dettes assimilées)	62078,2
041 (Opérations patrimoniales)	125400	024 (Produits des cessions d'immobilisation)	145000
001 (Déficit d'investissement reporté)	656524,95	040 (Opérations d'ordre de transfert entre sections)	22900
		041 (Opérations patrimoniales)	125400
		021 (Virement de la section de fonctionnement)	308906,8
	1495924,95		1495924,95

Le conseil est appelé à se prononcer, avant le 30 avril, sur les taux d'imposition 2014.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition, et de les fixer au même niveau qu'en 2013 :

- ▣ taxe d'habitation 6,32 %
- ▣ taxe sur le foncier bâti : 15,99%
- ▣ taxe sur le foncier non bâti : 69,81 %

Après en avoir délibéré, le Conseil d'adopter la proposition ci-dessus.

2 – Budget communal : Vote des subventions 2014

Madame le Maire explique au Conseil qu'il doit délibérer sur la liste et le montant des subventions versées par la commune à chaque association.

Elle propose au conseil de maintenir les subventions suivantes :

- Coopérative scolaire = 60 € par élève pour la classe de découverte
- Associations des combattants : 50 €
- Foyer socio-éducatif du Collège Henri Dunant : 510 € : cette subvention est indiquée pour mémoire : elle a été adoptée par délibération du conseil municipal en début d'année, sur la base de 60 € par élève pour les voyages supérieurs à 200 €, 30 € pour les voyages inférieurs à 200 €, dans le limite de 60 € au cours de la scolarité au collège de chaque enfant.
- La Traine Chautagnarde : 50 €
- Prévention routière : 50 €
- APEI Papillons blancs : 50 €
- Arc en ciel : 50 €
- Les Lucioles : 50 €
- Croix Rouge : 50 €
- Donneurs de sang : 50 €
- Entraide : 220 €
- Restos du Cœur : 50 €

La subvention votée à l'Entraide est proposée comme un montant maximal, qui ne sera versé qu'en fonction de la situation financière de l'association (pas de besoin en 2012 et 2013).

L'association des Anciens Combattants a été aidée financièrement pour la remise en état de son drapeau, il est proposé de ne pas verser de subvention en 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil décidé d'adopter la proposition ci-dessus.

3 – Tarifs d'escale du port 2014

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'il convient de voter des tarifs pour les escales au port. Elle propose au conseil d'adopter la même position que pour les tarifs du port votés en début d'année :

- ▣ répercussion de la hausse de la TVA de 19,6 à 20%
- ▣ hausse de 1% des tarifs.

Il est également proposé de maintenir le principe de trois saisons (basse, moyenne et haute) :

- Haute saison : juillet - août
- Moyenne saison : mai – juin, septembre
- Basse saison : janvier – avril, octobre – décembre.

Certains tarifs sont trop faibles pour qu'une hausse d'1% et l'augmentation de la TVA les fasse augmenter d'1 €. Il est rappelé qu'en 2013 les tarifs dans cette situation ont tous été augmentés d'un euro.

Enfin, il est proposé de maintenir le principe adopté en 2013 : effectuer une remise sur l'année suivante pour les plaisanciers signalant leur départ en mairie et dont l'emplacement serait reloué. Il est proposé que cette remise s'élève à :

Il est proposé qu'en l'attente de préciser les modalités de gestion du site de Châtillon, l'actuelle procédure concernant la mise à l'eau (mise à l'eau payante pour les escales journalières, gratuite pour les escales mensuelles) est maintenue.

TARIFS D'ESCALE 2014

	2013			PROPOSITION 2014			
	BS	MS	HS	BS	MS	HS	
BARQUE		22	80	138	22	81	140
2 METRES		43	127	212	44	129	215
2,30 METRES		54	149	244	55	151	247
2,50 METRES		69	172	276	70	174	280
2,80 METRES		77	199	321	78	202	325
3 METRES		92	219	345	93	222	350
3,30 METRES		99	241	384	100	244	389
3,50 METRES		110	262	413	111	266	419
3,80 METRES		133	310	487	135	314	494

BARQUE	6	7	7	6	7	7
2 METRES	8	9	10	8	9	10
2,30 METRES	9	10	11	9	10	11
2,50 METRES	9	11	12	9	11	12
2,80 METRES	11	13	14	11	13	14
3 METRES	12	14	15	12	14	15
3,30 METRES	13	16	18	13	16	18
3,50 METRES	14	17	19	14	17	19
3,80 METRES	18	20	21	18	20	21

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'adopter les tarifs d'escale proposés ci-dessus.

4 – Tarifs du camping : complément et ventes annexes

Madame le Maire explique au conseil que certains manques ont été constatés en ce qui concerne les tarifs du camping votés en début d'année : il est proposé de compléter ces tarifs. Par ailleurs, il est proposé d'adopter les tarifs de vente annexe 2014, sur la même base que 2013, en appliquant l'augmentation de la TVA.

TARIFS VENTES ANNEXES

	2013	2014
double magnum	2,5	2,6
magnum tentation	2,8	2,9
magnum	2,2	2,3
cornetto	2,1	2,2
calippo shots	2	2,1
twister, calippo	1,8	1,9
glace simple	2	2,1
glace double	3	3,1
mister freez	0,5	0,5
maxi mister freez	0,8	0,8
mini glace	1	1
mini cone	1,2	1,2
glaçons	0,5	0,5
congélations des pains de glaces	0,5	0,5
thé, café, chocolat, cappuccino, soupe	1,5	1,5
canettes 33cl	1,5	1,5
bière	2,2	2,3
bière pression	2,5	2,6
Bière + sirop	2,7	2,8
½ bouteille d'eau	0,8	0,8
bouteille de vin	9	10
un verre de vin 12,5 cl	1,8	1,8
Kir 12,5 cl	2,3	2,3
bouteille mousseux	12,5	13
apéritif anisé	2,5	2,6
rhum chartreuse	5	5,5
pojito	5,5	6
petite barquette de frite	1,7	1,8
grande barquette de frite	2,2	2,3
saucisse frite	3,2	3,3
repas du jour midi	12	12,5
repas soirée	15	16
petit déjeuner (2 croissants, 1 café)	3	3
croissant	0,8	0,8
pain au chocolat	0,9	1
torsade chocolat	1,05	1,1
baguette	0,85	0,9
flute	1,3	1,4
pain complet	2,2	2,3
pain aux céréales	2,2	2,3
location kit bébé	8	8
location drap 4 pers	12	12
location drap 6 pers	14	14
jeton lave linge	5	5
jeton lave linge résident	2,5	2,5
dose lessive	0,5	0,5
caution adaptateur borne électrique	30	30
caution clés + badge	50	50
caution ménage	50	50
option ménage	50	50
bouteille gaz	24	26
seau de charbon de bois	3	3
caution location MH	250	250
Frais de résa MH /chalet	15	15
frais de résa emplacement	7,5	7,5

Tarif nuitée Mobile-home :

Ce tarif n'avait pas été formalisé. Il est proposé de créer un tarif nuitée différent de celui appliqué pour les chalets, à 60 €.

Forfait « Huguenots » : il s'agit de créer un tarif spécial randonneurs / vélos : cela se pratique depuis plusieurs années mais doit être délibéré. Par ailleurs, il est proposé de faire référence par ce tarif au sentier « Sur les Pas des Huguenots », qui passe par des chemins de la commune.

Ce tarif serait proposé aux personnes venant uniquement avec une tente, sur la base suivante :

- BS : 7,5 €
- MS : 10 €
- HS : 12,5 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'adopter les tarifs proposés ci-dessus.

C. Personnel communal

1 - Etat du personnel communal

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Mme le maire donne lecture aux membres du conseil du tableau des effectifs de commune de Chindrieux en date du 7 avril 2014 :

Emploi	Catégorie	Grade	Effectifs Budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail
Secteur Administratif	A	Attaché Territ.	1	1	35h
Secrétaire Général	C	Adjt Adm 2 ^{ème} cl	1	1	35h
Agent Accueil	C	Adjt Adm 1 ^{ème} cl	1	1	14h
Comptable					
Secteur Technique					
Agent des ST	C	Adj Tech 1 ^{er} cl	1	1	35h00
Agent des ST	C	Adj Tech 2 ^{ème} cl	1	1	35h00
Agent des ST	C	Contractuel (rempl. CLD)	1	1	35h00
Agent des ST	C		0.5	0	35h00
Agent Camping	C	Adj Tech 2 ^{ème} cl	1	1	35h00
Agent des Ecoles	C	(saisonnier)	1	1	28h00
Agent des Ecoles	C	Adj Tech 2 ^{ème} cl	1	1	20h70
Agent Camping	C	Adj Tech 2 ^{ème} cl	0,5	0,5	35h00
Agent Camping	C	Adj Tech 2 ^{ème} cl	1	1	35h00
		Contractuel (rempl. C.parental)			
		Contractuel (CUI)			
Secteur Social					
ATSEM	C	ATSEM 1 ^{ème} cl	1	1	28h00

2 - Création d'un Emploi saisonnier au sein des services techniques

Madame le Maire, dans la suite des éléments évoqués concernant les effectifs municipaux, explique au conseil que les services techniques sont traditionnellement organisés autour de la présence de deux agents à plein temps présents toute l'année et d'un agent saisonnier à temps plein sur la période estivale.

Actuellement, l'agent titulaire et l'agent contractuel présents au sein des services techniques sont renforcés par la présence d'un agent technique recruté pour un an au CUI qui sera amené à travailler au sein du camping pendant la saison estivale.

Il convient donc de renforcer l'équipe des services techniques en recrutant un agent saisonnier pour les missions spécifiques à la période estivale (en particulier espaces verts et fleuris et gestion du site de Châtillon en période de forte fréquentation).

Madame le Maire propose au Conseil de l'autoriser à procéder au recrutement et à créer un emploi contractuel sur le grade d'adjoint technique 2e classe à plein temps pour une durée de trois mois renouvelables. Elle demande au Conseil de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à ce recrutement .

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'approuver la création de cet emploi saisonnier et d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents liés à ce recrutement.

Questions diverses

Il est rappelé que le nettoyage de printemps est organisé samedi 12 avril. Toutes les personnes disponibles sont les bienvenues à partir de 8h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Le Maire,
Marie-Claire BARBIER

La secrétaire de séance
Catherine MAZIN